

CAMPÉOLE

Nom du camping choisi :

Dates du séjour : du au

Nom de l'ouvrant droit

Prénom N° d'ouvrant droit

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone Mobile Date de naissance

Adresse électronique

Vous autorisez le FNAS à : vous écrire au sujet d'un dossier en cours vous envoyer les informations sur les séjours qu'il propose vous faire part des informations et promotions de ses partenaires

Profession Intermittent Permanent (CDI, CDD, contrats aidés...)

Transport : Train **Au retour (dans les 30 jours suivant le retour) : veuillez nous envoyer vos billets de train**
 Autre transport voir nouvelle règle de prise en charge de frais de transport

Nom (ne pas oublier l'ouvrant droit)	Prénom	Né(e) le	Ayant droit

Nombre de participants

Joindre à votre envoi :

- > transfert du mail comprenant le contrat de réservation que vous avez reçu de Campéole
- > Autres documents (voir liste au verso)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente de ce séjour (consultables sur le site de campéole),

Fait le

, à

Signature

CAMPÉOLE

Validité de votre demande

- ❖ Vos droits doivent être ouverts à la date de réception de votre demande d'inscription

Documents à fournir

Lors de votre première demande de l'année, il faut produire :

- ✓ Copie intégrale de l'avis d'impôt sur les revenus de l'année n-2, ou des deux avis pour les couples non mariés
- ✓ Copie intégrale du ou des livrets de famille dans le cas de famille recomposée (sauf les pages blanches), ou extrait d'actes de naissance avec filiation (si votre situation n'a pas changé et que vous nous avez envoyé ce document après avril 2014, il est inutile de le renvoyer de nouveau)
- ✓ Un justificatif de vie commune pour les couples non mariés (copie de la déclaration de vie maritale faite en mairie ou du PACS, d'un RIB ou RIP de compte joint, d'une quittance de loyer mentionnant les deux noms) et la copie de la pièce d'identité du conjoint (à fournir une seule fois pour l'inscription de votre conjoint).

Si vous nous avez déjà adressé ces documents cette année, il est inutile de nous les envoyer de nouveau.

Dans certains cas

Compte tenu du décalage entre le moment où le travail est effectué et celui où le FNAS reçoit les informations des entreprises, il peut se faire que dans certains cas (incertitudes sur les temps de travail pour les salariés intermittents, ou périodes tangentes d'ouverture de droits pour les autres salariés), pour ne pas pénaliser le salarié, le FNAS lui demande de produire son ou ses dernier(s) bulletin(s) de salaire.

Pour vous inscrire à un séjour FNAS Campéole :

1. Effectuez une pré-réservation sur le site de Campéole en précisant le code partenaire FNAS 75. Vous pouvez également les contacter au 05.61.69.05.07
Un contrat de réservation sera ensuite adressé à l'ouvrant-droit par courriel.
2. inscrivez-vous aussi auprès du FNAS en nous adressant par courriel la fiche d'inscription accompagnée des éléments permettant le calcul de la prise en charge et du transfert du mail comprenant le contrat de réservation que vous avez reçu de Campéole dans un délai d'une semaine à compter de votre réservation.
3. Contrat (daté et signé) et acompte du séjour à retourner à la centrale de réservation sous 5 jours. Vous recevrez ensuite la confirmation de réservation puis le bon d'échange.
4. Le FNAS effectuera directement le virement du montant de la prise en charge à Campéole